DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 15 juillet 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3964-2016.
Hydro-Québec Distribution (HQD) Conditions de service d'électricité et frais afférents.
Avis de participation de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* à l'audience du 19 juillet 2016 relative à la demande d'Hydro-Québec Distribution pour approbation provisoire de l'article 13.1.1 de ses *Conditions de service d'électricité* (s'appliquant notamment aux clients qui refusent ou négligent de donner accès à leur compteur).

Chère Consœur,

Nous informons respectueusement la Régie de l'énergie et les participants que l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* prendront part à l'audience du 19 juillet 2016 relative à la demande d'Hydro-Québec Distribution pour approbation provisoire de l'article 13.1.1 de ses *Conditions de service d'électricité* (s'appliquant notamment aux clients qui refusent ou négligent de donner accès à leur compteur au présent dossier.

La durée du contre-interrogatoire des témoins d'Hydro-Québec Distribution (HQD par SÉ-AQLPA ne dépassera pas 15 minutes. L'argumentation de SÉ-AQLPA sera d'environ 15 minutes également. À cette fin, SÉ-AQLPA déposeront un amendement mettant à jour leur positionnement sur cette proposition d'Hydro-Québec Distribution.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.